

ARTY FARTY

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
71 quai Perrache
69002 LYON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2023

SOMMAIRE

Pages

➤ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.....	3
➤ COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2023	6

* * *

ARTY FARTY

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
71 quai Perrache
69002 LYON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2023

A l'assemblée générale de l'Association ARTY FARTY,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ARTY FARTY relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 9 février 2024.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

2.3 Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « *Autres faits caractéristiques* » de l'annexe des comptes annuels présentant l'hypothèse de continuité d'exploitation de l'association.

2.4 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne les subventions à recevoir.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

3. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

4. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

5. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Pour In Extenso Auvergne Rhône Alpes
Commissaire aux comptes

Signé électroniquement le 14/09/2024 par
Laurent SIMO

In Extenso
signature électronique

Laurent SIMO

**COMPTES ANNUELS
AU 30 SEPTEMBRE 2023**

ARTY FARTY

Euros

BILAN ACTIF

			Exercice N, clos le :		30/09/2023	30/09/2022		
			Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	41 104	28 492	12 613	13 207		
		Frais de recherche et de développement						
		Donations temporaires d'usufruit						
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
		Immobilisations incorporelles en cours						
		Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	404 125	286 587	404 125	404 125		
		Constructions	2 342 100		2 055 513	2 127 114		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	421 615		150 093	160 861		
		Immobilisations corporelles en-cours						
		Avances et acomptes						
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		595 640	25 500	570 140	515 451		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations et créances rattachées						
Autres titres immobilisés		290					290	290
Prêts								
Autres immobilisations financières		5 370					5 370	6 330
Total (I)			3 810 244	612 101	3 198 143	3 227 378		
ACTIF CIRCULANT	Stocks en cours		682		682	1 795		
	CRÉANCES	Créances clients, usagers et comptes rattachés	757 917	18 122	739 795	1 218 526		
		Créances reçues par legs ou donations						
		Autres créances	1 539 900	65 021	1 474 879	1 577 835		
	DIVERS	V.M.P	3 335		3 335	3 335		
		Instruments de trésorerie						
		Disponibilités	1 574 414		1 574 414	2 071 774		
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance		52 414		52 414	24 460		
	Total (II)		3 928 662	83 143	3 845 519	4 897 725		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)							
	Primes de remboursement des emprunts (IV)							
	Ecart de conversion actif (V)							
	TOTAL GENERAL (I à V)		7 738 906	695 244	7 043 662	8 125 103		

ARTY FARTY

Euros

BILAN PASSIF

		30/09/2023	30/09/2022
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Autres		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Autres		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	219 886	106 528
	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-245 094	113 359
	Situation nette (sous total)	-25 207	219 886
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissements		
	Provisions réglementées		
	Total (I)	-25 207	219 886
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total (II)		
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total (III)		
DETTES	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 347 942	4 606 013
	Emprunts et dettes financières divers	1 900	2 560
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	813 016	841 125
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	493 632	395 852
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	470 532	613 289
	Instruments de trésorerie		
Comptes régul.	Produits constatés d'avance	941 848	1 446 378
	Total (IV)	7 068 870	7 905 217
	Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL GENERAL (I à V)	7 043 662	8 125 103

ARTY FARTY

Euros

COMPTE DE RESULTAT

		30/09/2023	30/09/2022
	Nombre de mois de la période	12	12
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	280	280
	Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)	871 261	779 863
	Ventes de prestations de service (dont parrainages)	3 578 682	2 710 402
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	1 694 891	1 269 317
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	135 514	30 618
	Mécénats	283 650	160 000
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Autres		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	56 581	287 615
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	32 729	82
	Total des produits d'exploitation (I)	6 653 588	5 238 177
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	253 914	261 838
	Variation de stock	1 113	328
	Autres achats et charges externes	3 855 323	2 678 639
	Aides financières	806	6 393
	Impôts, taxes et versements assimilés	136 652	104 201
	Salaires et traitements	1 764 707	1 306 271
	Charges sociales	633 979	444 045
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	116 154	109 416
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	100 609	163 173
	Total des charges d'exploitation (II)	6 863 257	5 074 303
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-209 668	163 874
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations	5 429	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	5	5
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		9 800
	Différences positives de change		2
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers (III)	5 434	9 807
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	49 367	52 126
	Différences négatives de change	4	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières (IV)	49 371	52 126
	2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-43 937	-42 319
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)	-253 605	121 554

ARTY FARTY

Euros

COMPTE DE RESULTAT

		30/09/2023	30/09/2022
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8 614	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 993	1 649
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels (V)	11 607	1 649
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 136	45
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	960	9 800
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles (VI)	3 096	9 845
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		8 511	-8 196
(VII)	Participation des salariés aux résultats		
(VIII)	Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)		6 670 630	5 249 633
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)		6 915 723	5 136 274
5 - EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)		-245 094	113 359

EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Produits	Bénévolats		76 254
	Prestations en nature	132 124	65 377
	Dons en nature	248 115	
	Total	380 239	141 631
Charges	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services	93 474	60 577
	Personnel bénévole	248 115	76 254
	Prestations en nature	38 650	4 800
	Total	380 239	141 631

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 7 043 662.11 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 6 653 588.29 Euros et dégageant un déficit de 245 093.71- Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Arty Farty est une association loi 1901 à but non lucratif, européenne et indépendante. Née en 1999 à Lyon, elle a pour mission le développement et la promotion des cultures indépendantes, dans le domaine de la musique et de la création visuelle, mais au-delà, dans tous les champs disciplinaires et toutes les esthétiques contemporaines connexes : graphisme, fooding...

Dans cette perspective, Arty Farty imagine et produit de grands événements culturels, dans divers lieux accueillant du public, notamment le festival Nuits Sonores (Lyon, Bogota, Bruxelles), le programme de conférences et de débats European Lab (Lyon, Paris, Bruxelles et Europe) ou encore les projets de coopération européenne RESET et THE CIRCLE dont elle est bénéficiaire.

Arty Farty est également à la tête d'un écosystème de structures au service de son objet social telle que Le Sucre et Heat, et a lancé en septembre 2019 son hub créatif Hôtel71 pour développer des programmes d'accompagnement dédiés aux nouveaux médias et aux porteurs de projets culturels.

FINANCEMENT PUBLIC D'ARTY FARTY : CONCILIER MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET INDÉPENDANCE

En 2019, la part de financement public d'Arty Farty était inférieure à 20% et celle de l'ensemble de

l'écosystème (l'association et ses filiales) légèrement supérieure à 10%. Les circonstances de la crise COVID ont entraîné un effondrement des activités d'Arty Farty et de son écosystème (notamment : annulation du festival Nuits sonores, fermetures de nos lieux, effondrement de l'activité de privatisations et des partenariats privés, etc...). Dans ce contexte, la part de financement public a bondi en 2020 et 2021, du fait notamment de l'activité partielle, des financements de droit commun pour les entreprises, des fonds d'urgence spécifiques au secteur culturel.

Sur l'exercice clos, cette part de financement public est de 25 % pour Arty Farty.

Pour l'exercice à venir, nous prévoyons un maintien de cette part de financement public.

À terme, notre ambition est de stabiliser une part de financement public à hauteur de 25 à 30% pour Arty Farty et de 20% pour l'écosystème.

L'objectif pour notre écosystème et pour sa gouvernance étant de concilier un juste niveau de

financement public qui corresponde à la réalité de nos engagements et des missions

En Euros.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

d'intérêt général que nous menons, tout en préservant la philosophie d'indépendance de la structure, vis-à-vis de ses partenaires, tant privés que publics.

Au 30 septembre 2023, la répartition des ressources d'ARTY FARTY est de :

- 67 % de ressources propres,
- 26 % de concours et subventions publiques,
- 7 % de concours privés.

Autres faits caractéristiques

L'association ARTY FARTY constate sur l'exercice clos le 30 septembre 2023, une perte de 245 093,71 € rendant ses fonds propres associatifs déficitaires, après affectation de ladite perte sur les réserves antérieures, à hauteur de - 25 207,45 €. A la date d'arrêté des comptes, l'hypothèse de continuité d'exploitation de l'association repose sur un scénario d'obtention de nouvelles ressources et n'est, dans cette mesure, pas remise en cause.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC 2020-08.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Le système d'encaissement mis en place lors de la 14ème édition du festival - système dit cashless - propose aux festivaliers qui en font la démarche pendant la semaine suivant la clôture du festival, le remboursement des sommes non dépensées. A l'issue de ce délai, les sommes non remboursées sont acquises à l'association sous forme de don.

Au titre de la 20ème édition du festival Nuits Sonores, les dons ainsi constatés en autres produits d'exploitation s'élèvent au 30/9/2023 à 31 505,85 €.

Sont aussi constatés sur cet exercice clos le 30/09/2023, l'annulation des bons d'achats non utilisés ainsi que l'annulation des avances financières non réclamées par les festivaliers, opérations issues de la 18ème édition du festival Nuits Sonores annulée lors de la crise sanitaire COVID 19. Ces dons sont aussi constatés en produits d'exploitation pour un montant de 100 621,37 €.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Informations sur les principales subventions :

Montant	Nature	Financier
440 078 €	Subvention	Europe
366 700 €	Subvention	Ville de Lyon
195 000 €	Subvention	Métropole de Lyon
384 282 €	Subvention	Direction Générale des Médias et des Industries Culturelles
101 331 €	Subvention	Centre National de la Musique
70 000 €	Subvention	Région Auvergne Rhône-Alpes
50 000 €	Subvention	Ville et office de tourisme de Chamonix Mt Blanc
42 000 €	Subvention	Sociétés civiles ADAMI et SACEM
23 000 €	Subvention	Direction Régionale des Affaires Culturelles
20 000 €	Subvention	Ministère de l'Economie

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	41 104		
Terrains	404 125		
Constructions sur sol propre	2 290 042		
Installations générales agencements aménagements des constructions	52 059		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	181 979		5 040
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	208 508		28 150
TOTAL	3 136 712		33 190
Autres participations	540 951		54 689
Autres titres immobilisés	290		
Prêts, autres immobilisations financières	6 330		
TOTAL	547 571		54 689
TOTAL GENERAL	3 725 387		87 879

En Euros.

ARTY FARTY
69002 LYON

Page : 10

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			41 104	41 104
Terrains			404 125	404 125
Constructions sur sol propre			2 290 042	2 290 042
Installations générales agencements aménagements constr.			52 059	52 059
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		2 063	184 956	184 956
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			236 659	236 659
TOTAL		2 063	3 167 840	3 167 840
Autres participations			595 640	595 640
Autres titres immobilisés			290	290
Prêts, autres immobilisations financières		960	5 370	5 370
TOTAL		960	601 300	601 300
TOTAL GENERAL		3 023	3 810 244	3 810 244

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	27 898	594		28 492
Constructions sur sol propre	211 113	68 494		279 608
Installations générales agencements aménagements constr.	3 873	3 107		6 980
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	121 007	18 357	2 063	137 301
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	108 619	25 602		134 221
TOTAL	444 612	115 560	2 063	558 109
TOTAL GENERAL	472 509	116 154	2 063	586 601

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	594				
Constructions sur sol propre	68 494				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	3 107				
Instal.techniques matériel outillage indus.	18 357				
Matériel de bureau informatique mobilier	18 301	7 301			
TOTAL	108 259	7 301			
TOTAL GENERAL	108 853	7 301			

En Euros.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotations exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Réserves :					
Report à nouveau	106 528		113 359	0	219 886
RESULTAT DE L'EXERCICE	113 359	113 359	245 094	1	245 094
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise : Provisions réglementées					
TOTAL I	219 886	113 359	131 735	0	25 207

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur autres immobilisations financières	25 500				25 500
Sur comptes clients	19 425		1 303		18 122
Autres provisions pour dépréciation	65 021				65 021
TOTAL	109 946		1 303		108 643
TOTAL GENERAL	109 946		1 303		108 643
Dont dotations et reprises d'exploitation			1 303		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	5 370	0	5 370
Clients douteux ou litigieux	21 746	0	21 746
Autres créances clients	736 171	736 171	
Personnel et comptes rattachés	3 594	3 594	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 503	5 503	
Taxe sur la valeur ajoutée	174 834	174 834	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	185	185	
Divers état et autres collectivités publiques	908 206	908 206	
Groupe et associés	255 426	205 426	50 000
Débiteurs divers	192 152	192 152	
Charges constatées d'avance	52 414	52 414	
TOTAL	2 355 601	2 278 485	77 116

En Euros.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 381 903	1 381 903		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	2 966 039	329 777	793 248	1 843 014
Emprunts et dettes financières divers	1 900	1 900		
Fournisseurs et comptes rattachés	813 016	813 016		
Personnel et comptes rattachés	125 872	125 872		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	142 938	142 938		
Taxe sur la valeur ajoutée	134 298	134 298		
Autres impôts taxes et assimilés	90 524	90 524		
Groupe et associés	250 047	0	250 047	
Autres dettes	220 486	20 616	199 870	
Produits constatés d'avance	941 848	761 664	180 184	
TOTAL	7 068 870	3 802 507	1 423 349	1 843 014
Emprunts souscrits en cours d'exercice	250 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	377 074			

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
Licences progiciels	29 004	20 . 00
Licence IV d'exploitation	12 100	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes, en fonction de la durée d'utilisation prévue :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	15-40 ans
Installations techniques	Linéaire	30 ans
Matériels et outillages	Linéaire - Dégressif	2-4 ans
Matériel de bureau & informat.	Linéaire - Dégressif	3 ans
Mobilier	Linéaire	5-20 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du premier entré-premier sorti.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	5 426
Créances usagers et comptes rattachés	147 404
Autres créances	935 456
Total	1 088 286

Détail des autres créances à recevoir :

- Produits à recevoir : 18 434 €
- Fournisseurs, avoirs à recevoir : 3 311 €
- Organismes sociaux à recevoir : 5 503 €
- Subventions à recevoir : 908 206 €

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 970
Emprunts et dettes financières diverses	47
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	297 277
Dettes fiscales et sociales	225 065
Autres dettes	16 718
Total	542 076

En Euros.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	52 414
Total	52 414
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	941 848
Total	941 848

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration	Montant
	59 189
Total	59 189

Le montant de la rémunération brute, pour l'exercice clos au 30 septembre 2023, des membres du Conseil d'Administration de l'association ARTY FARTY, est de 59 188,86 €.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à la dis- position de l'entreprise
Cadres	17	
Employés	36	
Total	53	

Valorisation des contributions volontaires

La valorisation des contributions volontaires en nature des bénévoles, au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 est la suivante :

Evalutation du bénévolat : 953 bénévoles sur 5 journées de 4 heures au SMIC horaire brut de 11,52 €, majorés de 13 % de cotisations sociales employeurs, soit 248 115 €.

Autres prestations en nature : montants communiqués et évalués par les contributeurs, valorisés pour un montant total de 132 124 €.

En Euros.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Dettes garanties par des sûretés réelles**

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 686 000
Emprunts et dettes financières divers :	1 000 321
- PRET PGE CREDIT COOPERATIF 601 500	
- PRET PGE CREDIT MUTUEL 398 821	
Total	3 686 321

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : Caisse d'Epargne Rhône Alpes
Montant initial de cette garantie : 1 343 000
Montant restant dû en capital : 1 161 169
Date de fin d'échéance de la garantie : 05/08/2044
Nature de la sûreté réelle : Privilège du prêteur de deniers

Emprunt du : Caisse du Crédit Mutuel Lyon République
Montant initial de cette garantie : 1 343 000
Montant restant dû en capital : 1 160 995
Date de fin d'échéance de la garantie : 10/07/2044
Nature de la sûreté réelle : Privilège du prêteur de deniers

Engagements financiers**Engagements donnés**

Néant

Engagements reçus

Néant

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
Engagement total	Engagement total	57 638
Engagement total		57 638

En Euros.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Hypothèses de calculs retenues

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis, en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction des hypothèses actuarielles suivantes :

- condition de départ : sur l'initiative du salarié,
- départ à la retraite à l'âge de 62 ans,
- indemnité exonérée de charges sociales,
- taux d'augmentation des salaires de 2 %,
- taux d'actualisation de 3,3 %

L'engagement de l'association ARTY FARTY, qui n'est pas comptabilisé au passif du bilan, s'élève à 57 638 € au 30 septembre 2023.

En Euros.

ARTY FARTY
69002 LYON

Page : 17

Liste des filiales et participations

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quota-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - SAS LE SUCRE - SAS TOAST - Participations détenues entre 10 et 50 % - SAS GAITE LYRIQUE - SAS H7 - SWIMMINGPOULE-EN LIQUIDATION	330 000	189 514	97,58	403 978			4556764	277 467	
	123 970	103 088	68,33	94 689			2384240	31 050	
	100 000		40,00	40 000	200 000		1803716	11 865	
	50 000	41 280	34,00	17 000					
	153 200	266 968	16,64	25 500	50 000				
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A									

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- REPRISE PROVISIONS NS19	8 614	77180000
- CESSIION D'IMMO. CORPORELLES	833	77520000
- CESSIION D'IMMO. INCORCORPORELLES	1 200	77560000
- CESSIION D'IMMO. FINANCIERES	960	77560000
Total	11 607	
Charges exceptionnelles		
- AMENDES ET PENALITES	2 136	67120000
- CESSIION D'IMMO. FINANCIERES	960	67500000
Total	3 096	